

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du lundi 14 décembre 2020

Publié sur le site et mis à la disposition du public le mercredi 23 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi quatorze décembre, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Paul Eluard, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MONGNE, Maire.

Etaient présents :

M. CARETTE Christian, Mme CHETTAB Carole, Mme Monique CARON, Mme Kandice DEPOILLY, Mme Nathalie DESTOOP, M. Christian DUBOIS M. Patrice DUHAMEL, Mme Nathalie BOYENVAL, M. Didier GROSJEAN, Mme Martine LAPORTE, M. MONGNE Jean-Paul, M. Jacky SANTERRE, M. TÉTIER Pascal, Mme THÉRON Bénédicte, M. Michel THOREL, Mme Delphine TRAULET, Mme Guislaine SIRE arrive à 20h45mn.

Absents excusés avec pouvoir :

M. DELAPORTE Didier qui donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole
M. DRUMÉZ Vincent qui donne pouvoir à M. TÉTIER Pascal
M. RICARD Alain qui donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice
Mm BONAY Catherine qui donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole
Mme NORMAND Edith qui donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine
M. ROIX Samuel qui donne pouvoir à Mme DESTOOP Nathalie
Mme SIRE Guilaine qui donne pouvoir à M. DUBOIS Christian (jusque 20h45)

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Kandice DEPOILLY comme secrétaire de séance et Mme Brigitte VIOLET comme auxiliaire de séance, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 NOVEMBRE 2020

Le compte-rendu est approuvé sans observation par l'ensemble des membres du conseil municipal.

2. SIGNALÉTIQUE

• CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de la mise en concurrence pour la fabrication et la pose des supports de signalétique ainsi que le rapport proposé par le bureau d'études d'Elodie STEPHAN à savoir "STUDIO KLAZO".

Monsieur DUBOIS demande si tous les panneaux sont concernés, réponse de Monsieur le Maire : oui sauf ceux qui appartiennent au département de la Somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du rapport d'analyse.
- **CONFIRME** le choix de l'entreprise "EMPREINTE" pour un montant de 89 345€
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

- MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Il s'agit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma communal de signalisation.

Cette mission comprend deux étapes :

- | | |
|---|---------------|
| - Préparation des modèles et mise en œuvre des supports
Soit 23.5 jours (1 ^{ère} tranche) | 16 275.00 €HT |
| - Validation des maquettes, suivi de la pose, réception des
Travaux soit 12 jours (2 ^{ème} tranche) | 7 800.00 €HT |

Soit un total de 24 075 € 528890 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette mission et habilite Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Région HAUTS DE France et Département de la Somme :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la fiche action préparé par le cabinet d'étude Quartier Libre pour l'amélioration de l'accessibilité des services et commerces, et de l'attractivité du centre-bourg, par le traitement de la signalétique.

L'entreprise retenue est la Société Empreinte pour un montant de 89 345€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ces travaux
- **SOLLICITE** la Région Hauts-de-France pour une aide à hauteur de 45% sur les études et la réalisation des travaux
- **SOLLICITE** le Département de la Somme à hauteur de 25% du montant des études et de la réalisation des travaux
- **ARRETE** le plan de financement de la façon suivante :

Coût du projet HT :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| - Elaboration du schéma | 24 450.00 € |
| - Fabrication et pose des matériels | 89 345.00 € |

- AMO mise en œuvre	24 075.00 €
- AMO revitalisation (2018, 2019, 2020)	7 500.00 €
TOTAL	145 370.00 €

Plan de financement :

- Subvention région HDF (45 %)	65 416.50 €
- Subvention Département 80 (25 %)	36 342.50 €
- Reste à charge commune (hors TVA)	43 611.00 €

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

3. TRAVAUX BUREAUX CENTRE MÉDICO-SOCIAL

- CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en concurrence faite pour la réhabilitation des bureaux du Centre Médico-Social, 2ème partie.

Il présente les conclusions du rapport d'analyse et précise qu'il n'y a pas eu de réponse pour le lot n°3 menuiseries intérieures.

Monsieur DUBOIS souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu plus de réponses, réponse de Monsieur le Maire : la publicité a été faite selon les règles sur la plate-forme Somme Numérique et dans le courrier Picard, la commune n'a aucun contrôle sur les réponses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le rapport d'analyse
- **DESIGNE** les entreprises suivantes attributaires des travaux

N°	LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TOTAL TTC
1	Aménagements extérieurs VRD	STPA	28 825.40	34 590.48
2	Maçonnerie Carrelage Faïence	JPLGC	14 308.08	17 169.70
3	Menuiseries Intérieures			
4	Plâtrerie Faux Plafonds	DANIERE	10 750.10	12 900.12
5	Plomberie Sanitaire Chauffage	PARIN CLAIDIÈRE	9 391.67	11 270.00
6	Electricité	EPP	12 800.00	15 360.00
7	Peinture	BOUCHEZ	8 716.10	10 459.32
8	Sols Souples	MURS ET SOLS	2 527.00	3 032.40
TOTAL			87 318.35	104 782.02

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire
 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réhabilitation des bureaux de l'ancien Centre Médico-Social.

Il précise que ces aménagements permettront d'accueillir dans de bonnes conditions les permanences psycho-sociales et les services de la protection maternelle infantile.

Le montant des travaux et études est de 129 588.35€ HT correspondant au résultat de la mise en concurrence et aux frais d'études et de contrôles.

L'assemblée délibérante adopte ce projet, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR ainsi que celle du département de la Somme, et arrête le plan de financement suivant :

*Subvention DETR au taux de 35%	45 355.92€
*Subvention Conseil Départemental de 25%	32 397.09€
*Part revenant au maître d'ouvrage (dont 25 917.67€ de TVA) :	77 533.01€
financés par les fonds propres de la Commune.	

4. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LONGUEAU

Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal se déclare :

- **FAVORABLE** à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

5. AVIS SUR INSTALLATION MÉTHANISEUR SUR LA COMMUNE DE MENESLIES

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2020 portant ouverture de la consultation publique, relative à la demande d'enregistrement de la société VIMAGRI ENERGIES A MENESLIES, en vue d'exploiter un méthaniseur sur le territoire de la commune de MENESLIES et de procéder à l'épandage d'effluents.

L'enquête publique aura lieu du 18 décembre 2020 au 15 janvier 2021, pendant cette consultation les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront déposés au secrétariat de la mairie de MENESLIES afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 17 H à 18h et le jeudi de 18H à 19H.

Madame La Préfète demande à ce que cette affaire soit soumise à avis du Conseil municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur DUBOIS demande si on a connaissance de l'avis des autres communes ? réponse de Monsieur le Maire : NON, il faut attendre la fin de l'enquête publique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'exploitation d'un méthaniseur sur le territoire de la Commune de MENESLIES et de procéder à l'épandage d'effluents par la société VIMAGRI ENERGIES.

6. BASE NAUTIQUE : AIDE AU FONCTIONNEMENT, CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a apporté son aide à l'association GAMACHES plein air en 2020 à hauteur de 20 000 € pour son fonctionnement sur 6 mois.

L'association propose de conventionner avec la commune afin de poser les engagements de chacun pour la dynamisation de ces activités, le but de cette convention est de « FAIRE VIVRE LA BASE DE PLEIN AIR, ANIMER, DÉVELOPPER TOUTES LES PRATIQUES TERRESTRES ET NAUTIQUES »

Le nouveau bureau de l'association, en place depuis fin 2019, souhaite profiter de la dynamique du territoire pour le développement touristique et l'intégration au sein de la nouvelle Station Nautique, portée par la communauté de communes, et profiter également de la volonté de la commune de soutenir et développer cette structure et ses activités et lui permettre d'atteindre ses objectifs de développement des activités nautiques et de plein air.

Cette convention serait conclue pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024. Monsieur le Maire précise qu'en cas de non-respect des objectifs définis dans les clauses de cette convention, cette subvention pourra être revue à la baisse ou annulée.

La participation financière de la commune au développement serait de 33 000 € par an.

Monsieur DUBOIS s'inquiète de cette décision tardive, n'est-il pas trop tard par rapport aux installations du Lieu Dieu, réponse de Monsieur le Maire : il n'y a pas de concurrence entre les structures, elles doivent être complémentaires.

Madame SIRE demande si cette somme sera destinée au personnel d'encadrement, réponse de Monsieur le Maire : OUI

Monsieur TÉTIER rajoute que l'enseignement de la voile pourra reprendre avec la création d'une école de voile et l'accueil de stagiaires.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions (Mr DUBOIS et Mme BOYENVAL) :

- **ACCEPTÉ** les termes de cette convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

7. AMSOM : AVIS SUR VENTE DE LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que tous les logements appartenant à un organisme HLM, conventionnés ou non, quel que soit leur financement (prêts aidés, fonds propres...) sont soumis aux dispositions relatives à la vente HLM prévues par les articles L443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitat (CCH).

Cette vente de logements répond souvent à une attente des habitants et aux besoins d'alimentation en fonds propres de l'Office.

Les biens concernés doivent avoir été construits ou acquis depuis plus de 10 ans.

Pour les 6 prochaines années (2021 à 2026) AMSOM habitat a inscrit un objectif de 35 logements vendus pour l'ensemble du département de la Somme, impact extrêmement faible pour notre commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la vente de logements AMSOM.

8. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 26 août 2020,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications du tableau des effectifs dans ce sens, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe de 31 Heures à 35 heures.
- Supprimer un poste d'adjoint administratif titulaire.
- Ajouter un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Ajouter un poste d'adjoint administratif contractuel non pourvu

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications au tableau des effectifs tel qu'indiqué à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **ADOPTE** le tableau des effectifs ci-après

TABLEAU DES EFFECTIFS au 14 décembre 2020

GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS
		Temps complet	Temps non complet	
<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>				
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
Attaché	A	1		1
Rédacteur principal 1ère classe	B	0		-
Rédacteur principal 2ème classe	B	0		-
Rédacteur	B	2		-
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2		2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4		3
Adjoint administratif	C	1		0
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Technicien principal 1ère classe	B	1		1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4		3
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6		6
Agent de maîtrise	C	2		2
Adjoint technique	C	7		7
<u>FILIERE SOCIALE</u>				
ATSEM principal 1ère classe	C	2		2
<u>FILIERE SECURITE</u>				
Brigadier-chef principal	C	1		1
<u>FILIERE CULTURELLE</u>				

Bibliothécaire	A	1		1
Adjoint du patrimoine	C	1		1
<u>EMPLOIS NON PERMANENTS</u>				
<u>CONTRACTUELS</u>				
Adjoint technique		3		1
Adjoint administratif		2		1
<u>AUTRES PERSONNELS</u>				
Agent occasionnel		2		-
CUI - CAE		2		2
Emplois d'avenir		1		-
Contrats d'apprentissage		2		2

9. BAIL OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Jacky SANTERRE Adjoint au Maire dirige le débat, il est rappelé qu'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°226, soit 1000 m² sur une surface totale de 132 272m² est mise à disposition à Monsieur Jean-Paul MONGNE via un bail consenti pour 6 ans, moyennant une redevance annuelle de 95 €.

Il convient de renouveler ce bail arrivé à expiration le 30 septembre 2020, de revoir le montant du loyer pour la parcelle cadastrée AM 226.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le renouvellement de ce bail pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2020.
- **FIXE** le montant du loyer annuel à 95 €
- **HABILITE** Monsieur SANTERRE Jacky Adjoint au Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

10. BAIL DROIT DE CHASSE

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue à la Société de Chasse de GAMACHES le droit de chasse dans les marais et dans les étangs communaux, à savoir étang de l'Epinoy, étang de Sainte Marguerite-base nautique (sauf l'étang du moulin à Raisne), par délibération en date du 12 février 2018, moyennant un droit de bail d'un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler le bail pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021

- **FIXE** le loyer annuel à 200€,

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **MOTION GLASS VALLÉE**

Motion appelant le Gouvernement à organiser une concertation avec les groupes français du luxe afin qu'ils jouent la carte du patriotisme industriel vis-à-vis de la filière du flaconnage de la vallée de la Bresle

La filière d'excellence du flaconnage de luxe concentre dans la vallée de la Bresle à cheval sur la Seine-Maritime et la Somme, l'une des plus ouvrières de France, plus de 7 000 emplois dans 70 entreprises exerçant les différents métiers du flaconnage, fabrication des moules, production des flacons, triage, décor... Cette glass valley, comme on la nomme, symbole des savoir-faire ouvriers et du made in France de qualité est fragilisée par les baisses de commandes provoquées par la crise sanitaire du Covid-19, à telle enseigne que plusieurs de ses acteurs majeurs à l'instar de Verescence et Pochet du Courval envisagent l'application prochaine de plans de sauvegarde de l'emploi avec des suppressions de postes ou des accords de performance économique préjudiciables pour les salariés concernés.

On sait que les groupes français du luxe, qui font appel à la production verrière de la vallée de la Bresle effectuent également à l'étranger des commandes de verre à hauteur de 200 millions d'€, pour un différentiel de prix avec la production française de quelques centimes d'euros par flacon. Ces 200 millions d'€ de commandes extérieures représentent l'équivalent du chiffre d'affaires France de Verescence et l'équivalent du chiffre d'affaires de Pochet du Courval, les deux principales entreprises de production de flacons de luxe de notre vallée.

A plusieurs reprises ces derniers mois, le Président de la République et le Gouvernement par la voix de son Ministre de l'Economie et des Finances ont plaidé pour que notre pays recouvre une plus grande souveraineté industrielle et appelé à une forme de « patriotisme industriel ». Notre conseil municipal partage cette vue, comme probablement l'ensemble des Français.

Le retour sur le sol national de tout ou partie de ces 200 millions d'€ de commandes extérieures en flaconnage permettrait de consolider l'ensemble de la filière verrière de notre vallée et d'éviter les plans sociaux en préparation. On estime en effet que ces dépenses représentent l'équivalent de 1 500 emplois directs et 3 000 emplois indirects.

Pour avoir une idée de l'importance pour l'activité industrielle sur notre territoire qu'auraient des décisions de rapatriement de commandes, il faut s'intéresser à la décomposition du prix d'un flacon de parfum acheté par le consommateur. Pour un produit acheté 100 € dans le commerce TVA comprise, la fabrication usine ne représente qu'UN EURO. 25 € vont à la publicité et au marketing, 35 € vont à la distribution, 15 € forment la marge de la marque, le packaging et le décor sont à 3 €, enfin, le jus concentré coûte entre 1 et 2 €.

Ainsi, un flacon de verre qui - au passage compte beaucoup dans l'image du parfum comme on peut le voir dans la publicité - ne représente qu'un pourcentage infime du prix final du produit et en même temps ce flacon fait vivre des centaines de salariés, leurs familles et tout un territoire.

En suivant, au titre du patriotisme industriel, l'exemple allemand ou l'exemple asiatique où la commande privilégie le cadre national et en rapatriant une part de la commande de verre externalisée, ces groupes du luxe français, internationalement connus, pourraient, à peu de frais pour leurs profits et les dividendes de leurs actionnaires, permettre à l'ensemble de notre filière du flaconnage d'amortir le choc de la crise, d'éviter la perspective de licenciements et de pertes de savoir-faire. L'affichage du made in France d'un bout à l'autre de la chaîne pour leurs produits de luxe, dont l'image est largement attachée à Paris et à la France, constituerait pour ces mêmes groupes un argument commercial avantageux.

Sans nourrir l'illusion que le rapatriement d'un tel volume de commandes pourra se faire du jour au lendemain, nous savons que la glass vallée dispose de l'ensemble des moyens humains, des savoir-faire, compétences et installations nécessaires pour répondre de manière opérationnelle et dans le respect des exigences de qualité des produits de luxe, dès demain, à une augmentation des commandes que ces rapatriements pourront entraîner.

Il apparaît légitime dans le contexte de crise que nous connaissons de solliciter un effort particulier de la part de ces groupes donneurs d'ordre, d'exiger d'eux une attention particulière pour leurs fournisseurs français, d'autant qu'ils perçoivent des aides de l'Etat récemment renforcées par la baisse des impôts dits de production.

Aussi, dans la continuité et en prolongement de l'appel public collectif et solennel au Président de la République et au ministre de l'Economie et des Finances publié le 23 octobre 2020 pour que soient transformés en actes concrets les appels au patriotisme industriel ;

Considérant l'importance économique, sociale, humaine pour notre territoire de la filière du flaconnage de luxe et en soutien concret à cette filière, à ses salariés et entreprises, il est proposé au Conseil Municipal sur proposition de Madame, Monsieur le Maire ;

- de voter la présente motion qui demande expressément au Gouvernement, via le Ministère de l'Economie et des Finances, d'organiser rapidement sous son égide une concertation sur le rapatriement de commandes et sur toutes les mesures de patriotisme industriel entre, d'une part, les représentants des groupes français du luxe, notamment LVMH, LOREAL, YVES ROCHER principaux donneurs d'ordre de nos entreprises, et, d'autre part, les acteurs de la filière du flaconnage de la vallée de la Bresle, leurs fournisseurs.

- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe du dépôt de 18 permis de construire pour le lotissement la Nardière, de l'installation d'un naturopathe à la Maison de Santé ainsi que du nouveau médecin.

Monsieur le Maire dresse un rapide compte-rendu de la rencontre avec les dirigeants de SÉMINOR à propos de la résidence Pasteur, la convention se termine le 30 juin 2021 et la commune a trois possibilités : reprendre le bâtiment à son compte, le vendre à SÉMINOR ou prolonger la convention. La décision sera mise à l'ordre du jour lorsqu'il aura tous les éléments nécessaires.

- TOUR DE TABLE

Madame THÉRON expose le projet d'installation d'un SKATE PARK amélioré, appelé PUMTRACK aux abords du mille-club, une demande de subvention au titre de la DETR pourra être faite, le coût HT est de 35 545 €.

Elle informe également de l'installation du « point écoute jeunes » dans une salle du complexe Jean Jaurès.

Madame SIRE dresse un rapide compte-rendu de la commission déchets de la communauté de communes : concurrence avec l'enseigne LECLERC qui récupère les plastics contre bons d'achats, contrôle des poubelles afin de rappeler le tri obligatoire pour réduire les coûts (ouverture des sacs poubelles, un courrier d'avertissement puis refus de collecte), nouvelle construction d'une déchèterie en réflexion celle du Tréport étant vieillissante et mal adaptée. Problème de conteneurs rue des Vignettes, chaque habitation devrait disposer d'un conteneur, sauf quand ce n'est pas possible.

Elle demande si le loyer de la micro-crèche sera revu, réponse de Monsieur le Maire : il va rencontrer la gérante.

Elle informe du mauvais état du mur de l'entrée de la Résidence Brassens (humidité).

Elle félicite les services pour le décor de Noël installé devant la Mairie.

Monsieur DUBOIS : s'inquiète de l'accessibilité de l'Eglise, réponse de Madame THÉRON : la demande a déjà été faite par la paroisse, étant donné l'impossibilité technique, une rampe mobile sera mise en place par ses membres (prise en charge du matériel par la commune)

Il s'inquiète de la fermeture et de l'absence du fleuriste à la boutique partagée, réponse de Monsieur le Maire : le commerçant concerné, considérant son comportement ne correspondant pas au principe de partage, a été exclu de la boutique par la BGE, après avis de la commune, la boutique devrait être ré ouverte prochainement.

Il regrette l'état de la gare Longroy-Gamaches qui est dégradé, réponse de Monsieur le Maire : contact sera pris avec le Maire de LONGROY

Il évoque la vente des calendriers par les représentants des CATM, réponse de Monsieur le Maire : le responsable a été averti.

Monsieur TÉTIER souligne la belle initiative de l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour la vente de leur calendrier sur le marché du samedi matin, ce fut un vrai succès.

Madame BOYENVAL s'inquiète du coût de la remise en état de la « maison rose » et souhaite connaître l'avenir de cette habitation, réponse de Madame CHETTAB : elle est destinée à être louée.

Elle signale un mauvais éclairage public en centre-ville, réponse de Monsieur le Maire : tout l'éclairage public est à revoir, pas seulement en centre-ville, la fédération sera consultée.

Elle souhaite connaître l'état d'avancement des travaux dans le quartier Sainte Marguerite et quand les riverains pourront faire leurs travaux, réponse de Monsieur le Maire : compétence SIVOM mais certainement en début d'année 2021.

Madame CARON demande s'il est possible d'enfouir les lignes téléphoniques de la rue Irénée LEROY, réponse de Monsieur le Maire : il s'agira d'un projet d'ensemble le jour où la décision sera prise

Elle s'inquiète également du réseau d'assainissement collectif dans cette même rue, réponse de Monsieur le Maire : compétence SIVOM, la question sera posée lors de la prochaine réunion de celui-ci.

Séance levée à 22H53

Les membres présents,